

LES SÉANCES SCOLAIRES INCLUSIVES

Les œuvres proposées ont en commun de **mettre en scène un personnage avec une singularité physique ou mentale ou de proposer le point de vue d'un cinéaste touché par un handicap**. Les séances sont accompagnées par un intervenant professionnel. Chaque film est audiodécrit et sous-titré. Ces outils d'**accessibilité** sont présentés à l'ensemble du public. Pendant la projection, à l'intérieur d'une même salle de cinéma, spectateurs non voyants, sourds et sans « handicap particulier » sont réunis. Traduit en **langue des signes française**, un échange suit la projection.

Films :

Le catalogue est envoyé sur demande à coordination.retourdimage@gmail.com

N.B. : Certains films sont inscrits dans les dispositifs nationaux d'éducation à l'image.

Volume horaire : 3h

Objectifs :

- permettre que la salle de cinéma devienne un lieu de partage entre des spectateurs qui ne se rencontrent que rarement au cinéma, celui d'une expérience esthétique ;
- situer à travers une programmation judicieuse, les représentations cinématographiques du handicap dans un contexte historique et culturel.

Public : collèges ou lycée. Les établissements intégrant des élèves handicapés en UPI et établissements spécialisés sont invités à faire participer leurs classes aux séances.

Profil d'intervenants (selon les films et les enjeux des séances) : des pédagogues engagés dans la transmission du cinéma, un auteur non voyant, un médiateur sourd, un critique de cinéma et un programmateur.

Coût d'une séance : intervenants 300 € + **coût d'accessibilité** sur demande, selon équipement.

Moyens techniques mis à disposition **par l'exploitant** : salle de cinéma, location et projection des films, liste des équipements d'accessibilité déjà en place / mis à disposition **par Retour d'image** : copie de film audiodécrit et sous-titré et, si nécessaire, équipement casques sans fil et interprétariat LSF.



www.retourdimage.eu

17, rue Lacharrière - 75011 Paris

09 60 14 77 16

mail.retourdimage@gmail.com

ACTIONS ÉDUCATIVES

ANNÉES 2013/2014



COLLÈGE/LYCÉE

Retour d'image est né de la volonté de cinéastes, auteurs et comédiens, de développer **une réflexion collective sur la représentation des personnes en situation de handicap dans des œuvres de cinéma**.

Son objectif est le **partage des perceptions et des sensibilités à travers le cinéma** entre spectateurs valides et en situation de handicap. Pour cela l'association conçoit, produit et met en œuvre :

- un festival biennal de films et des projections ponctuelles **suivies** de rencontres ;
- des actions éducatives, notamment des ateliers de pratique artistique conçus spécifiquement pour que se rencontrent publics valides et publics touchés par le handicap ;
- des mesures d'accessibilité sur les films et les débats pour les spectateurs ayant des déficiences sensorielles : sous-titrages, audio-description et traduction en langue des signes ;
- un conseil en programmation et en accessibilité ;
- l'édition de documents pédagogiques (support papier, vidéo)

Nos **intervenants** sont des **professionnels** de l'audiovisuel.

Pour plus d'informations :

→ **Contactez-nous**

Association *Retour d'image* - Centre de ressources cinéma et handicap

17, rue Lacharrière / 7, rue du Général Guilhem - 75011 PARIS

09 60 14 77 16 • 07 63 08 98 79 • coordination.retourdimage@gmail.com

Comment procéder pour accueillir un atelier ?

→ **Projets artistiques et culturels (collège et lycée) :** le dossier et le descriptif sont à télécharger sur le site www.ac-paris.fr et à adresser à Philippe ZILL, chargé de mission cinéma / philippe.zill@ac-paris.fr

→ **Projet lycée innovation éducative :** tout lycée public ou privé sous contrat d'association peut obtenir une subvention de la Région pour réaliser des projets pédagogiques « citoyens » innovants. Les dossiers sont à télécharger sur les sites www.iledefrance.fr (rubrique Aides régionales et services, rechercher Projet lycée) ou <http://lycees.iledefrance.fr> et à adresser à Karine FONTRIER et Sylvie ARTOIS/ projet-lycee@iledefrance.fr

Retour d'image est une association à but non lucratif

soutenue par la Mairie de Paris, la région Ile de France, le CNC, Hewlett Packard

L'ATELIER D'AUDIODESCRIPTION



L'audiodescription est la description succincte, en voix off, des éléments visuels d'un film que la bande son ne restitue pas. Cette description précise s'insère entre les dialogues et les sons signifiants. Elle est l'œuvre d'auteurs. Elle permet aux spectateurs non voyants de comprendre l'action et d'apprécier les nuances du jeu d'acteur.

Les élèves expérimenteront l'écriture de l'audiodescription d'un film court. Ils interpréteront leur description eux-mêmes. Lorsque la classe n'inclut pas de jeunes aveugles, des séances seront organisées en partenariat avec un autre établissement, ou une CLIS ou ULIS de la même classe d'âge.

L'atelier aboutira à une projection publique qui sera suivie d'un **échange entre les spectateurs autour d'une œuvre de cinéma**. La salle de cinéma devient alors le lieu de rencontre des sensibilités permis par l'accessibilité.

Objectifs :

- favoriser la rencontre des publics aveugles et voyants ;
- rendre possible le partage d'une expérience esthétique ;
- sensibiliser au traitement de l'image et du son, aux choix artistiques d'un auteur ;
- comprendre la part de subjectivité de tout spectateur ;
- élaborer un style d'écriture approprié à chaque film ;
- soulever des questions de sens ;
- mener un véritable travail d'équipe fait de dialogue.

Public : classes de collège ou lycée comprenant aussi les ULIS.

Profils d'intervenants : un audiodescripteur professionnel en binôme sur certaines séances avec un intervenant non voyant, collaborateur à l'écriture d'audiodescriptions.

Volume horaire : atelier « long » 14h (+ 4h pour le groupe d'élèves qui réalisent l'enregistrement en studio), atelier « court » 4h sous forme d'une initiation à l'audiodescription.

Déroulement de l'atelier (une séance équivaut à 2h) :

Séance 1 : découverte du film et de l'audiodescription, définitions préalables et premières tentatives d'écriture.

Séances 2 à 5 : écriture de l'audiodescription.

Séance 6 (séance spéciale de 4h concernant seulement un groupe d'élèves): enregistrement (selon accord avec un studio d'enregistrement partenaire) ;

Séance 7 : restitution du travail lors d'une séance publique et échange avec les élèves non-voyants.

Coût de l'atelier : 80 € par heure d'intervention.

Moyens techniques :

- mis à disposition par **l'établissement** : 3 salles équipées chacune d'un lecteur DVD relié à un téléviseur couleur ou de 3 postes informatiques avec lecteur DVD (écran couleur haute résolution et bonne restitution du son).

- mis à disposition par **Retour d'image** : 3 copies du film à audiodécrire sur support DVD, salle de montage et monteuse pour le calage des voix enregistrées. L'association s'occupe des transferts vidéo, négocie les droits du film. Elle peut organiser une restitution en salle de cinéma.

- **prestation supplémentaire hors budget** en collaboration avec **un studio d'enregistrement** : moyens et technicien pour l'enregistrement. Selon les partenariats définis : un jour de mixage, duplications des travaux finalisés en DVD.

L'ATELIER DE PROGRAMMATION DE CINÉMA INCLUSIF

A partir d'un corpus de courts et de moyens métrages, les élèves choisiront ceux qu'ils vont programmer lors d'une séance de cinéma accessible à tous. Il s'agit de comprendre des œuvres cinématographiques et de saisir l'essence de cette initiative, afin d'ordonner les films de manière subtile dans l'optique d'une représentation publique. Des initiations au bruitage, à l'audiodescription et au sous-titrage ponctueront les visionnages et délibérations.

Les participants sont réunis autour de **notions d'échange et de confrontation d'idées pour faire éclore des questionnements relatifs aux liens entre les films, à leur mise en scène et au "montage" des œuvres sélectionnées**. Les élèves tiendront le journal de bord de l'atelier publié dans un blog, mettront en page le programme de la séance finale, et animeront l'échange.

Objectifs :

- **partager le plaisir du cinéma**, découvrir une variété de films de genre et styles différents ;
- forger son sens critique, faire des choix concertés ;
- **se sensibiliser au handicap et à l'accessibilité** ;
- exprimer une parole sensible en public.

Public : classes de collège ou lycée comprenant aussi les ULIS.

Intervenants : à toutes les séances, un pédagogue du cinéma ; à une séance, un professionnel non voyant de l'audiodescription et un sous-titreur.

Volume horaire : 12 à 16h en classe, 2h pour la séance de cinéma (hors temps scolaire).

Coût de l'atelier : sur demande (horaires d'accompagnement éducatif).

Moyens techniques mis à disposition par **Retour d'image** : copies des films à visionner, transcription des dialogues s'il y a des élèves sourds, mis à disposition par **l'établissement** : rétroprojecteur et enceintes pour le visionnage des films.

L'ATELIER DE CRÉATION SONORE



Les enfants créeront leur propre bande sonore, **de la collecte des sons jusqu'au montage** sur support informatique, en passant par l'enregistrement à l'extérieur de l'atelier.

Les élèves d'une classe qui réunit des enfants ou des adolescents déficients visuels et/ou d'autres enfants non touchés par un handicap peuvent collaborer étroitement.

Volume horaire : 8 à 12h + restitution.

Public : classes de collège et de lycées comprenant aussi les ULIS, classes d'élèves non-voyants.

Intervenants : *Dinah Bird*, plasticienne intervenante artistique au Musée d'art moderne de la ville de Paris depuis 2006, forte d'expériences artistiques préalables avec des personnes non-voyantes. Retour d'image assure la suppléance humaine du handicap, la création d'un **blog d'atelier et la restitution publique**.

Coût de l'atelier pour l'établissement : sur demande.

Moyens techniques mis à disposition par **les organisateurs** : enregistreurs numériques, casques, logiciel de montage *Audacity* (libre de droits) ; mis à disposition par **l'établissement** : postes informatiques pour le travail de montage (à raison de 2 élèves par poste).